



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-134734>

Département(s) de publication : **56**

Annonce n° **24-134734**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Centre hospitalier Bretagne Atlantique

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Santé

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Fourniture de boissons pour le Centre hospitalier de Belle-Ile-en-Mer

**Description** : Fourniture de boissons pour le Centre hospitalier de Belle-Ile-en-Mer

**Identifiant de la procédure** : be7b5af8-366c-4e92-82c4-fecdb6ca9218

**Type de procédure** : Ouverte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv )** : 15900000 Boissons, tabac et produits connexes

##### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires** : ECHANTILLONS : Des échantillons sont exigés lors du dépôt du pli électronique. Les produits devant donner lieu à l'envoi d'échantillons et les quantités sont spécifiés dans le fichier intitulé « 08. ECHANTILLONS CHBI BOISSONS VF ». Les soumissionnaires doivent impérativement transmettre leurs échantillons au plus tard aux date et heure définies pour le dépôt des plis, à l'adresse suivante : A l'attention de Madame Aurélie BAZANTE - Unité de Production Alimentaire - Centre hospitalier de Belle-Ile en Mer - La vigne - 56360 LE PALAIS. Les colis portent impérativement une étiquette mentionnant le nom du soumissionnaire. Un bordereau à l'en-tête du soumissionnaire reprenant la désignation des produits et les quantités est joint dans le colis, permettant l'identification des échantillons de référence. Le soumissionnaire est tenu d'adresser la totalité des échantillons attendus. Les propositions qui ne sont pas accompagnées de l'ensemble des échantillons sont déclarées irrégulières par le Pouvoir

Adjudicateur. Les échantillons sont fournis gratuitement aux fins de test et ne font l'objet d'aucune indemnisation des soumissionnaires même non retenus. /  
PRESENTATION DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE : Par convention signée le 1er juillet 2016, le Groupement hospitalier Brocéliande Atlantique (GHBA) a été constitué entre les établissements suivants : le Centre hospitalier Bretagne Atlantique (Vannes et Auray), l'Etablissement Public de Santé Mentale Morbihan (Saint Avé), le Centre hospitalier Alphonse Guérin (Ploërmel), l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Malestroit, le Centre hospitalier de Josselin, le Centre hospitalier de Belle-Ile-en-Mer, le Centre hospitalier Basse Vilaine (Nivillac). Le Centre hospitalier Bretagne Atlantique est l'Etablissement support du groupement hospitalier de territoire. Conformément à l'article L6132-3 3° du Code de la santé publique, l'Etablissement support assure la fonction Achat pour le compte des Etablissements parties. A ce titre, il est chargé de l'élaboration de la politique et des stratégies d'achat, de la planification des marchés publics et de la passation des marchés publics et de leurs avenants. L'exécution des marchés publics qui comprend notamment l'émission des commandes, la vérification du service fait, la liquidation des factures et leur mandatement, relève des Etablissements parties.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

**2.1.6 Motifs d'exclusion**

Faillite : Outre ce motif, le candidat ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du Code de la commande publique. A ce titre, il fournit une déclaration sur l'honneur lors du dépôt de sa candidature. S'il est envisagé de lui attribuer le marché, il est alors tenu d'en fournir les preuves conformément à l'article R2144-4 du Code de la Commande publique (liste des documents précisés à l'article 13.5 du Règlement de consultation).

## **Section 5 - Lot**

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001**

**Titre :** Fourniture de boissons pour le Centre hospitalier de Belle-Ile-en-Mer

**Description :** Fourniture de boissons pour le Centre hospitalier de Belle-Ile-en-Mer. Les caractéristiques techniques figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 15900000 Boissons, tabac et produits connexes

**Options :**

**Description des options :** Le marché public s'exécute du 1er mars 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 28 février 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er mars par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. Le Titulaire du marché public ne peut s'opposer à la tacite reconduction. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité.

### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début** : 01/03/2025

**Durée** : 48 Mois

### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 480,000 Euro

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

**Informations complémentaires** : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de fournitures, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 120 000,00 Euros TTC. Le maximum annuel en valeur constitue la limite supérieure des obligations contractuelles du Titulaire. Les quantités estimées annuelles par boissons qui figurent dans le CCTP sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel.

### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère** :

**Type** : Capacité économique et financière

**Description** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

**Utilisation de ce critère** : Utilisé

**Critère** :

**Type** : Capacité technique et professionnelle

**Description** : Liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (ou utiliser le formulaire DC2 partiellement pré-rempli). Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. / Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années (ou utiliser le formulaire DC2 partiellement pré-rempli)

**Utilisation de ce critère** : Utilisé

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Description** : Critère "Prix" sur 55 points apprécié au regard de la somme du Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

Pondération (points, valeur exacte) : 55

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère "Valeur technique" sur 45 points dont 20 points au regard de l'Aspect et du goût des produits proposés, 15 points au regard de la Qualité des modalités de commande et de livraison proposées, et 10 points au regard de la Qualité des spécifications nutritionnelles des produits proposés

Pondération (points, valeur exacte) : 45

**5.1.11 Documents de marché**

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2666474&orgAcronyme=x7c>

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2666474&orgAcronyme=x7c>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 06/01/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture :** 06/01/2025 à 13:00

**Informations complémentaires :** L'ouverture des plis n'est pas publique.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** Les prestations sont financées par les ressources propres de l'Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix unitaires figurant dans le bordereau des prix unitaires. Les prix sont révisables dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du CCAP. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter

de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : non

**Informations relatives aux délais de recours** : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique** : non

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Rennes

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal administratif de Rennes

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Rennes

**Numéro d'enregistrement** : 17350005900014

**Adresse postale** : Hôtel de Bizieu - 3, contour de la Motte - CS 44416

**Ville** : Rennes cedex

**Code postal** : 35044

**Subdivision pays (NUTS)** : Ille-et-Vilaine ( FRH03 )

**Pays** : France

**Point de contact** : Greffe du Tribunal administratif de Rennes

**Adresse électronique** : greffe.ta-rennes@juradm.fr

**Téléphone** : 0223212828

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Centre hospitalier Bretagne Atlantique

**Numéro d'enregistrement** : 26561337200019

**Adresse postale** : Etablissement support du Groupement hospitalier Brocéliande Atlantique -  
20, boulevard du Général Maurice Guillaudot - BP 70555

**Ville** : Vannes cedex

**Code postal** : 56017

**Subdivision pays (NUTS)** : Morbihan ( FRH04 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : cellule-juridique.achats@ghba.fr

**Téléphone** : 0297292105

**Profil de l'acheteur** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 846199c5-9526-4ee7-90a3-96737af9abbc - 05

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 29/11/2024 à 11:35

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 29/11/2024